

Edito

La protection des zones humides : une priorité des pouvoirs publics

Les zones humides sont à la croisée de nombreuses politiques publiques, telles que la stratégie nationale pour la biodiversité, la trame verte et bleue, la politique agricole commune, le plan national d'action pour la restauration de la continuité écologique, ou encore le règlement européen anguille ... Aujourd'hui, la volonté d'enrayer leur déclin dans notre pays vient d'être réaffirmée par l'État français. La réalisation d'un troisième plan national en faveur des milieux humides figure en effet parmi les chantiers prioritaires de la feuille de route pour la transition écologique qui découle de la dernière conférence environnementale.

Il était naturel, à l'occasion de la journée mondiale des zones humides, le 2 février, de mettre en lumière, dans cette lettre, les actions de notre établissement pour la préservation de ces milieux. Chaque jour, nos agents contribuent à la mise en œuvre de ces politiques en partageant avec les acteurs des territoires leurs connaissances de ces milieux et en participant aux actions de contrôle avec les autres services de police de l'environnement.

Les derniers schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux ont fait émerger des besoins de recherche en appui par exemple, à la mise en œuvre de la séquence « éviter, réduire, compenser » ou encore des besoins de connaissances à mutualiser pour les mettre à disposition du plus grand nombre. Notre établissement, avec ses partenaires, essaie d'apporter des réponses.

Ainsi, depuis quatre ans, nous animons le portail national des zones humides et coordonnons les Pôles-relais zones humides pour que chacun, expert, technicien de collectivité, agriculteur, sylviculteur, entreprise, bureau d'étude, particulier, puisse s'informer, identifier une zone humide ou un milieu humide, comprendre le fonctionnement et les services rendus par ces milieux, découvrir les espèces qu'ils accueillent et agir pour leur préservation et leur restauration.

Souhaitons que la synergie des initiatives des uns et des autres, aux différentes échelles de l'action et de la réflexion, continue à contribuer à cette ambition pour les zones humides dont l'intérêt pour la gestion équilibrée de nos territoires n'est plus à démontrer.

● **PHILIPPE DUPONT,**
Directeur de l'action scientifique
et technique de l'Onema

Sommaire

- p1) Interview **Geneviève Gaillard**, vice présidente de Ramsar France, députée-maire de la ville de Niort, présidente du comité national trame verte et bleue
- p2) Recherche sur les zones humides : un bilan des dix dernières années
- p2) Estuaire de la Charente, quand les marais s'ouvrent aux civelles
- p3) Pour «ses» tourbières du Paraquet, l'Onema cultive le partenariat !
- p3) Préserver les lagunes et zones humides du Languedoc Roussillon
- p4) Brèves

Trimestriel - Hiver 2013-2014

Interview

Geneviève Gaillard, vice présidente de Ramsar France, députée-maire de la ville de Niort, présidente du comité national trame verte et bleue



© B. Derbord

Députée des Deux Sèvres, vous êtes élue d'un territoire emblématique des zones humides, le marais poitevin étant la deuxième plus grande zone humide de France. Quel regard d'élue portez-vous sur les zones humides, qu'elles soient exceptionnelles ou plus ordinaires ?

Je suis convaincue du rôle extrêmement important joué par les zones humides sur notre planète en matière d'épuration de l'eau et donc d'amélioration de la qualité de l'eau, de contribution à la recharge des nappes phréatiques, de régulation des crues et de soutien de la biodiversité. Cette conviction est fondée sur de nombreux travaux scientifiques. Exceptionnelles ou ordinaires, il est indispensable de les préserver. L'Onema a d'ailleurs un rôle fondamental à jouer, notamment en matière de police de l'eau, pour donner des avis techniques et faire respecter la réglementation. Mais le défi de la préservation à relever est parfois d'une grande complexité. C'est le cas du marais poitevin. Comment préserver cette zone humide à cheval sur deux régions et trois départements? Comment faire en sorte que les intérêts contradictoires des différents acteurs que sont les collectivités, les associations de protection de la nature, les agriculteurs, les propriétaires fonciers ou encore les pêcheurs deviennent une force pour le développement de cette zone? Le projet de charte de parc naturel régional du marais poitevin issu d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs vise à redonner sa vraie place à cette zone humide.

En tant que maire de Niort, vous avez entrepris des actions en matière de restauration des cours d'eau et des zones humides. Quelles sont ces actions concrètes ?

La ville de Niort est l'une des premières communes à avoir identifié et cartographié la trame verte et bleue, cet outil d'aménagement du territoire qui vise à lutter contre la fragmentation du territoire en préservant et en reconstituant les continuités écologiques indispensables aux espèces. Elle nous a permis de révéler la grande

diversité d'espèces présentes sur notre territoire, de localiser les principaux réservoirs de biodiversité et les principaux corridors écologiques qui les relient. Nous avons également réalisé l'inventaire des zones humides de notre territoire. Élaboré avec les agriculteurs et les associations, il a permis de déterminer les zones intéressantes à protéger, pour les classer en zones naturelles. Tous ces éléments sont intégrés dans notre nouveau plan local d'urbanisme, avec à la clé un plan d'actions, des modifications de zonages, des prescriptions réglementaires ou d'aménagement. Notre PLU sera mis en application en juin 2015. Nous avons entrepris sur la Sèvre niortaise, dans sa partie qui traverse Niort, le traitement des berges et l'installation d'une passe à poissons. La ville de Niort a ainsi obtenu le titre de « Capitale française 2013 de la biodiversité » décerné par l'association Natureparif pour tous ces projets.

Les élus ont un rôle majeur à jouer dans la protection des zones humides. Quel est-il et comment les inciter à s'engager dans des actions de protection ?

Avant tout, l' élu doit être convaincu du rôle essentiel des zones humides et doit démontrer sa volonté de les préserver. Cette conviction correspond à la moitié du chemin accompli. Son rôle est alors de convaincre la population, de concerter, de dialoguer, d'animer et de créer des partenariats indispensables pour protéger les zones humides. Dans la ville de Niort, nous avons mené une concertation à laquelle les agriculteurs ont participé. Cette concertation a révélé une réelle prise de conscience de l'importance de la protection des zones humides. Il existe bien sûr le point stratégique des financements de ces opérations. Pour cela, les départements, les régions, les ministères et les collectivités peuvent aider.

Recherche sur les zones humides : un bilan des dix dernières années

Quels sont les apports opérationnels de la recherche sur les zones humides depuis 2001 ? Dans quelle mesure répondent-ils aux besoins des gestionnaires ? Retour sur le bilan présenté par le Muséum national d'histoire naturelle, lors de la journée d'échange du 13 décembre dernier.



© Chrystèle Lacène - Onema

Depuis la fin du second programme national de recherche sur les zones humides, en 2001, la thématique « zones humides » a été traitée dans au moins 440 projets de recherche soutenus entre autres par plus de 30 programmes : Agence nationale de la recherche, Eaux & Territoires, PNETOX, Liteau, Invabio... En 2012, à la demande

de l'Onema, Guillaume Gayet a réalisé sous la direction de Geneviève Barnaud (Muséum national d'histoire naturelle – Service du patrimoine naturel) un bilan des acquis opérationnels apportés par ces recherches. « La démarche a consisté à analyser les sujets abordés par les scientifiques sur cette période de dix ans et l'intérêt des résultats opérationnels pour la gestion, en les confrontant aux besoins exprimés par les acteurs de terrain », explique Guillaume Gayet, qui a présenté ce travail lors de la journée d'échanges organisée à Paris le 13 décembre dernier.

Un nombre limité d'approches opérationnelles

La typologie des objets de recherche révèle que les zones humides littorales sont les plus fréquemment traitées (57% des projets), suivies des zones humides alluviales (14%) et artificielles (15%). Plus de la moitié des projets de recherche étaient centrés sur les fonctions « habitat », devant les fonctions « biochimique » (26%) et « hydrologique » (16%)... Enseignement majeur : les approches à caractère opérationnel ne représentent qu'une faible proportion de ces travaux. « Sur 80 projets annonçant des livrables pour la gestion, seul un tiers a débouché sur des outils et méthodes transférables sans pour autant être toujours validés scientifiquement », observe Guillaume Gayet.

Rapprocher l'offre de la demande

En parallèle, l'équipe du MNHN a sondé les attentes des gestionnaires par le biais d'un questionnaire diffusé aux structures concernées, à l'échelle nationale : associations, collectivités, organismes publics et privés. L'analyse des 156 réponses obtenues illustre l'écart entre politique scientifique et besoins du terrain. Exemple ? « L'intérêt manifesté par les acteurs pour des acquis opérationnels sur les prairies humides, bras morts, ripisylves, roselières, forêts ou encore les mares est très important comparé à la fréquence des projets de recherche abordant ces sujets », indique Guillaume Gayet. À l'inverse, les gestionnaires ont indiqué peu d'attentes opérationnelles sur les zones humides littorales (plus de la moitié des projets). Plus globalement, ces derniers s'intéressent d'abord aux fonctions d'habitat des zones humides, et expriment très fréquemment le besoin d'outils de diagnostic et d'aide à l'action. L'enquête du MNHN débouchera sur quatre rapports en cours de publication, dont le dernier s'attache à identifier les acquis scientifiques pertinents pour la gestion (en vue de leur transfert) et à dessiner les contours d'une politique scientifique répondant davantage, demain, aux attentes du terrain.

● CONTACTS : gayet@mnhn.fr et barnaud@mnhn.fr

Estuaire de la Charente, quand les marais s'ouvrent aux civelles

L'Onema a conduit une étude sur l'estuaire charentais pour améliorer la libre circulation des jeunes anguilles. Une action nécessaire pour cette espèce ainsi que pour d'autres afin qu'elles accèdent aux zones humides et cours d'eau, favorables à leurs croissances.

L'accès de l'anguille aux eaux continentales et aux zones humides littorales est important pour la restauration de l'espèce. Or, lors de la montaison hivernale, les civelles sont bloquées par les premiers ouvrages estuariens qui empêchent l'eau de mer de trop pénétrer dans les territoires amont gérés en eau douce (marais, canaux). Dans le cadre du « plan national de gestion Anguille », un volet du programme de R&D visait à restaurer la libre circulation sur ces premiers ouvrages. Entre 2009 et 2013, une expérimentation a été menée sur l'estuaire de la Charente et a associé différents partenaires : Onema, Irstea, Unima¹, Conseil général, EPTB Charente et Fédérations de Pêche.

Favoriser une admission continue d'eau de mer

Deux sites de l'estuaire charentais, comportant notamment des doubles portes à flots, ont été proposés par l'Unima et le conseil général : le canal de Charras et l'écluse de Biard. Sur le premier, une cale en bois de 10 cm a été installée pour maintenir les portes entrebaillées, et sur le deuxième, une échancrure sur une des portes a été réalisée, afin de permettre l'admission régulière d'un volume limitée d'eau salée. « Le flux d'eau douce sortant ayant une vitesse trop importante pour autoriser le franchissement de l'obstacle, les civelles s'accumulent devant les portes à flots 1h30 à 2h avant la pleine mer. Dès que l'inversion du courant se produit, les jeunes anguilles, portées par la marée, passent l'ouvrage, d'où l'importance de laisser en continu l'eau de mer entrer », explique

Philippe Baran de l'Onema. Mais plusieurs contraintes sont toutefois à prendre en compte : le risque de débordement, le problème de salinité des eaux et enfin le transfert de matières en suspension.

47 campagnes de mesure, de jour comme de nuit

Afin de s'assurer de l'efficacité de ces dispositifs, l'Onema et Irstea ont défini pendant plus d'un an les méthodes de capture des civelles. « Il a fallu trouver des systèmes de piégeage, le plus souvent, en s'inspirant des techniques des pêcheurs de civelles et notamment des braconniers... », indique Alain Alric de l'Onema. Une fois le protocole validé, 47 campagnes de mesure ont été organisées (32 marées suivies sur Charras, et 15 sur Biard). « Pilotées par l'Onema, ces campagnes étaient assez difficiles car réalisées de jour comme de nuit, et ont mobilisé des équipes de 7 à 8 personnes, constituées par les personnels de l'Onema (pôle écohydraulique, délégation interrégionale, service départemental), et ceux du conseil général, de l'Unima, des fédérations de pêche et de l'EPTB », ajoute Alain Alric. Ce suivi a fourni des précisions sur la cinétique de passage des civelles ainsi que sur leur comportement (passage majoritaire de nuit et par le fond).

Un accès facilité aux zones humides avoisinantes

Au final, environ 10 % des civelles franchissent ces ouvrages, ce qui assure malgré tout des passages saisonniers de plusieurs dizaines de kilos. D'autres espèces comme les crevettes, les lamproies, les

épinochettes ou encore les groseilles de mer en profitent également pour rejoindre les zones humides avoisinantes.

En outre, ces résultats, complétés par d'autres issus d'expérimentations similaires menées parallèlement en France, seront compilés dans un guide. Réalisé par le Grisam² et l'Onema, il « présentera la diversité des techniques déployées, ainsi que les contraintes et paramètres des différents sites », souligne Christian Rigaud de Irstea, « le but étant d'aider les gestionnaires à s'orienter vers la solution la plus adaptée ».

● CONTACT : alain.alric@onema.fr



© Philippe Baran - Onema

1 : Union des marais de la Charente-Maritime
2 : Gis Poissons migrants amphihalins

Pour «ses» tourbières du Paraclet, l'Onema cultive le partenariat !



Lancement de la journée mondiale des zones humides au Paraclet, dans la Somme.

«Agriculture et zones humides : cultivons le partenariat» : le thème de la journée mondiale des zones humides organisée le 2 février 2014, trouve une résonance très concrète sur le domaine du Paraclet, au cœur du site Natura 2000 des marais du bassin de la Somme. Le centre de formation de l'Onema, dont les 28 hectares couvrent des tourbières alcalines vulnérables, y mène depuis un an une réflexion commune avec le lycée agricole du Paraclet, qui occupe l'autre berge de la rivière Noye et possède également des parcelles Natura 2000. Objectif : «développer une gestion exemplaire, associant pratiques agricoles

Dans la Somme, sur le domaine du Paraclet, le centre de formation de l'Onema et le lycée agricole tout proche développent une collaboration originale pour la gestion des tourbières environnantes. Le site a accueilli, le 31 janvier, le lancement de la journée mondiale des zones humides.

et préservation des écosystèmes, sur l'ensemble de la zone», explique Pierre Caessteker, chargé de mission zones humides à l'Onema.

Vers un partenariat technique

En 2013, un ensemble d'actions de restauration ont été menées sur le site : coupe et dessouchage d'un hectare de peupleraie, vidange et assec temporaire de plusieurs plans d'eau (3,5 ha) pour favoriser roselières et avifaune, remise en état du bras d'alimentation. Tous les éléments sont désormais réunis pour expérimenter une gestion «différentiée» du site, favorisant le maintien d'écosystèmes variés : «Les ouvrages, qui permettent une gestion fine du niveau d'eau, sont un levier pour la régulation de la végétation ligneuse», précise Pierre Caessteker. De même, les génisses nantaises pâturant sur les tourbières avoisinantes sont appelées à jouer un rôle dans leur entretien ! Le projet doit maintenant trouver son cadre institutionnel. «Nous travaillons à la formalisation d'un partenariat technique, associant autour de l'Onema et du Lycée agricole plusieurs acteurs-clés, dont le Conservatoire des espaces naturels de Picardie, l'antenne picarde du Conservatoire botanique national de Bailleul et l'Ameva, l'opérateur du site Natura 2000», indique Pierre Caessteker. Les accords seront officialisés

en 2015. D'autres travaux de restauration seront menés dans les prochaines années, notamment la poursuite des opérations de régulation des ligneux.

Lancement officiel de la journée mondiale

Future vitrine de gestion durable et lieu de pédagogie *in situ*, à l'interface de l'écologie et de l'agriculture, le site du Paraclet a accueilli, le 31 janvier, le lancement officiel de la journée mondiale des zones humides. Le centre de formation de l'Onema a ainsi réuni des représentants des Ministères en charge de l'écologie et de l'agriculture, les agences de l'eau, les «têtes de réseaux» nationales, les partenaires du territoire et la presse, pour une journée d'échanges et d'information. Au programme : signature de la charte des Pôles-relais zones humides, visite du site et présentation du projet par l'Onema et le lycée agricole... ainsi qu'une table-ronde sur le thème «Agriculture et zones humides - Comment réhabiliter, restaurer et gérer les milieux humides dans le cadre de la mise en œuvre de la trame verte et bleue ?» Le cadre ne pouvait être mieux choisi !

● CONTACTS : alexandra.hubert@onema.fr et pierre.caessteker@onema.fr

Préserver les lagunes et zones humides du Languedoc-Roussillon

Pour améliorer la préservation des lagunes et zones humides du Languedoc-Roussillon, une coopération entre gestionnaires des sites naturels et police de l'environnement s'est mise en œuvre afin de mieux structurer leurs actions communes.

À l'interface entre les milieux marins et les milieux terrestres, le littoral du Languedoc-Roussillon et son complexe lagunaire représentent un patrimoine naturel remarquable. Ces lagunes et zones humides associées concentrent une forte richesse écologique mais apparaissent comme des espaces fragiles. « Le flux démographique en Languedoc-Roussillon étant important, les pressions liées à l'urbanisation, la sur fréquentation ou encore au morcellement par des infrastructures sont fortes. En outre, ces zones humides sont également le réceptacle final des bassins versants, et donc de leurs pollutions », précise Odile Cruz, responsable du contrôle des usages à la délégation interrégionale Méditerranée de l'Onema. Malgré le classement de la plupart de ces sites en espace naturel protégé (site Natura 2000), les gestionnaires font ainsi régulièrement le constat d'infractions, peu couvertes par la police de l'eau et la police de l'environnement. Pour mieux cibler les priorités d'intervention sur les espaces lagunaires et mieux coordonner les missions de contrôle, un rapprochement entre gestionnaires et services de police de l'environnement - Onema, ONCFS, gendarmerie, gardes littoraux, DDTM...- s'est opéré.

Instaurer une organisation interservices

Dans le cadre du projet européen Life + Lag'Nature qui vise à préserver ces sites, plusieurs réunions ont ainsi été consacrées à

la police de l'environnement en 2012 et 2013. Animées par la Dreal, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR), le Syndicat mixte des étangs littoraux ou le Syndicat rivage, ces rencontres ont favorisé l'échange entre gestionnaires et les différents services de police. « L'objectif était de donner à chacun un niveau de connaissance équivalent, et d'aider à la mise en place d'une organisation interservices afin de remonter les besoins et attentes », explique Odile Cruz, ajoutant que « la présence du Procureur et de celle des élus gestionnaires a permis de réaffirmer la coordination nécessaire entre police du maire, police administrative et judiciaire pour mettre fin aux atteintes à l'environnement et obtenir la remise en état des sites impactés ». Suite à ces réunions, des actions communes entre gestionnaires et police ont été effectuées sur des secteurs à enjeux pour sensibiliser et aussi verbaliser les contrevenants. Braconnage, prélèvement d'eau, pollution des milieux aquatiques, circulation de véhicules à moteur, destruction d'habitats ou de matériels sont ainsi les infractions récurrentes.

Par ailleurs, ce travail collaboratif a abouti à la création d'un guide « Mémo polices de l'environnement ». Co-écrit par le CEN LR et la Dreal, ce fascicule délivre des informations clés en détaillant l'organisation de ces polices, le rôle des gestionnaires ainsi que des exemples concrets d'infractions courantes. Ce mémo contient également les contacts de

ces différents acteurs afin d'aider leur mise en relation. Pour simplifier le travail des agents, des petits guides ont également été élaborés par certains gestionnaires pour les services de polices, contenant une cartographie des enjeux, une description des habitats et des espèces protégées, un inventaire des infractions ainsi qu'une fiche réglementaire.

● CONTACT : odile.cruz@onema.fr



Roselière en Languedoc Roussillon.

Brèves

● Une gestion écosystémique des marais littoraux du Blayais



© Céline Piquier - Onema

En rive droite de l'estuaire de la Gironde sur la commune de Braud et Saint-Louis, le parc ornithologique Terres d'Oiseaux se situe au cœur des marais littoraux du Blayais. Entre terre et mer, le site, en communication avec les eaux de l'estuaire est un milieu particulièrement favorable pour l'anguille européenne. Un partenariat entre la mairie, propriétaire du site, l'ONCFS, gestionnaire du site, et l'Onema, Terres d'Oiseaux a permis d'expérimenter de nouvelles modalités de gestion sur ce type de territoire. Une approche écosystémique prenant en compte l'ensemble des enjeux et des contraintes identifiés sur le site a été favorisée pour améliorer la fonctionnalité du milieu pour les espèces piscicoles. Le fonctionnement hydraulique a été placé au cœur des préoccupations. L'objectif était de recréer, au gré des marées, des échanges d'eau fréquents avec l'estuaire, sans contrainte lourde pour le gestionnaire.

Voir l'article dans la lettre de l'Onema N°10 : www.onema.fr/IMG/pdf/La-Lettre-10.pdf

● Vers un dictionnaire de données sur les milieux humides

Un dictionnaire de données sur les milieux humides est en cours d'élaboration par un groupe de spécialistes piloté par l'Onema. L'objectif est de faire émerger un langage commun et de disposer d'un outil permettant ainsi l'agrégation et l'échange de données sur les milieux humides. Un tel outil favorisera la valorisation à grande échelle des données sur les milieux humides. Ce travail est réalisé en collaboration avec le Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau (Sandre). A terme, l'objectif est que tous les acteurs intervenant sur les milieux humides adhèrent au «dictionnaire de données» et utilisent ses formats. Le groupe de travail piloté par l'Onema s'est donné les moyens d'apprécier les besoins de la diversité des acteurs en associant des spécialistes des milieux humides, de l'administration de ces données, d'utilisateurs des données, de financeurs...

Contact : caroline.penil@onema.fr

● Découvrez le portail national d'accès aux informations sur les zones humides



Destiné aux élus, experts, collectivités locales, agriculteurs, sylviculteurs, entreprises, bureaux d'étude, particuliers, le portail national des zones humides, piloté par l'Onema, offre un accès aux informations disponibles et nécessaires pour s'informer et agir en faveur de la préservation et de la restauration des zones humides. Au programme : Identifier une zone humide, comprendre leur fonctionnement et les services qu'elles rendent, découvrir les espèces qu'elles accueillent, apprendre à protéger ces milieux, agir pour leur préservation ou leur restauration. Sont disponibles des témoignages d'élus, plus de 20 retours d'expériences de préservation, de gestion ou de restauration des zones humides et près de 60 petits films. www.zones-humides.eaufrance.fr

● Vers une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides



© Béatrice Gentil - Onema

Depuis 2012, une doctrine nationale portée par le ministère en charge de l'écologie a été publiée afin d'éviter, de réduire et de compenser les impacts des projets d'aménagements sur les milieux naturels, dont les zones humides. Pour définir les mesures de compensation, il est nécessaire de connaître au préalable les fonctions écologiques des zones humides concernées. Dans ce but, le Muséum national d'histoire naturelle élabore actuellement une méthode pragmatique, rapide et commune. Cette méthode sera testée sur le terrain sur des sites tests en collaboration avec l'Onema et le bureau d'études Biotope. Trois grandes catégories de milieu de la France métropolitaine sont concernées : les zones humides de vallées alluviales, les zones humides en tête de bassin et les marais atlantiques. Cette méthode permettra de suivre et d'évaluer des actions de restauration ou de réhabilitation de zones humides.

Contact : anne.vivier@onema.fr

● Zones humides littorales et continuité écologique : un colloque à Nantes



© Franck Weingertner - Onema

Vasières, lagunes, estuaires, marais côtiers et salés... les zones humides littorales peuvent souffrir d'une mauvaise gestion hydraulique qui peut conduire à l'envasement et l'eutrophisation du réseau de canaux, la diminution de la qualité des eaux ainsi qu'une perte de la biodiversité. L'Onema a réuni plus de 200 gestionnaires, élus, agences de l'eau, syndicats de rivière et associations à Nantes les 30 septembre et 1er octobre 2013 lors d'un colloque intitulé «Quand gestion hydraulique rime avec continuité écologique dans les zones humides littorales». Cette journée a permis de mieux comprendre les enjeux et le fonctionnement de ces zones humides spécifiques, de mettre en lumière des actions menées sur les territoires qui favorisent une meilleure gestion des zones humides en aval des cours d'eau, en conciliant gestion hydraulique, cycle de vie des espèces et activités humaines. Des exemples qui illustrent la conciliation possible des obligations réglementaires européennes et nationales. Un document de synthèse sous la forme «Rencontres de l'Onema» sera publié prochainement.

Contacts : benedicte.valadou@onema.fr
pierre.caessteker@onema.fr

● Concilier continuité écologique et gestion du risque d'inondation

Dans les Wateringues, ce triangle entre Dunkerque, Calais et St Omer formé par le delta de la rivière Aa, un réseau historique d'assèchement régule les flux pour prévenir des risques d'inondation. Pour favoriser la continuité écologique selon le plan européen de gestion de l'anguille, et dans le cadre de la restauration de ces ouvrages, l'institution des Wateringues, gestionnaire du site, a mis en place des passes à civelles dans les portes à marées à Dunkerque. Ce projet, qui a fait l'objet d'une étude de l'Onema avant aménagement a été réalisé avec le financement de l'agence de l'eau. Un mode de gestion différenciée a été mis en place ; l'ouverture de vannes permet le passage des civelles d'avril à octobre et reste compatible avec la gestion du risque d'inondation.

● Des fiches pédagogiques sur les zones humides

Le portail national publie des fiches pédagogiques téléchargeables et imprimables destinées aux gestionnaires des zones humides comme au grand public. Qu'est ce qu'une zone humide ? Quels sont les différents types de milieux humides ? Quels sont les fonctions et les services rendus par ces milieux à notre société ? Quelles sont les menaces qui pèsent sur eux et quelle réglementation s'applique ? Quatre fiches permettent d'avoir des éléments de compréhension et des réponses à ces questions. Enfin, une cinquième fiche met en lumière un certain nombre de témoignages et de retours d'expériences et donne quelques clés pour agir en faveur de la préservation de ces milieux.

Retrouvez ces fiches à l'adresse suivante : www.zones-humides.eaufrance.fr/entre-terre-et-eau/comment-les-decouvrir



5 pôles-relais zones humides en région coordonnés par l'Onema

Pour accompagner les initiatives locales en faveur de la gestion durable des zones humides, les pôles-relais zones humides ont été créés en 2001 dans la lignée du premier plan national en faveur des zones humides. Coordonnés au niveau national par l'Onema, ils sont au nombre de cinq, chacun étant spécialisé sur une grande catégorie de milieux humides : «tourbières», «lagunes méditerranéennes», «marais Atlantiques, Manche et mer du Nord», «mares, zones humides intérieures et vallées alluviales», «Mangroves et zones humides d'outre-mer». En mettant en commun leurs savoirs et leurs savoir-faire, l'Onema et les cinq pôles-relais zones humides participent à la mise en œuvre d'une politique efficace de préservation et de restauration de ces zones humides. Objectif de cette coopération : mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques, mobiliser l'ensemble des acteurs pour échanger leurs expériences et améliorer leurs actions au quotidien.

Pour en savoir plus :

Pôle-relais «mares, zones humides intérieures et vallées alluviales» : www.pole-zhi.org



Pôle-relais tourbières : www.pole-tourbieres.org



Pôle-relais Atlantiques, Manche et mer du Nord : www.forum-zones-humides.org



Pôle-relais Lagunes méditerranéennes : www.pole-lagunes.org/



Pôle-relais Mangroves et zones humides d'outre-mer : site en construction



Directrice de publication : Elisabeth Dupont Kerlan
Directrice de la rédaction : Gisèle Parfait
Rédactrice en chef : Claire Roussel
Rédacteurs : Laurent Basilico, Clément Cygler, Claire Roussel
Avec le soutien de : Pierre Caessteker
Conception maquette : Désidérata
Réalisation : Bluelfe
Secrétariat de rédaction et diffusion : Béatrice Gentil
Impression : IME
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement